Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B348-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B348

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immoblier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur de propriétaires occupants

---

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets –FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargyes - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :
PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale Adjointe
Prospective Aménagement Emploi Formation
Département Stratégies, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville
Direction Habitat
LT

04_1_10

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur de propriétaires occupants
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide de 39 900€ de la CPA en faveur de propriétaires occupants.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté du Pays d'Aix soutient l'amélioration de l'habitat privé et s'associe aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'ANAH.

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Agence nationale de l'habitat après avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

À cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la CCLAH sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location et fixées dans un programme d'actions.

Par délibération n°2007_A126 du 12 avril 2007, le Conseil de communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés pour les propriétaires occupants, sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

Dans le cadre de son Plan Climat, la CPA a, par ailleurs, fixé des objectifs de rénovation énergétique pour tous les propriétaires de la CPA. Des aides ciblées exclusivement sur les travaux les plus efficients en terme d'économie d'énergie et financières ont été mises en places par le Conseil communautaire du 11 décembre 2014 (délibération n°2014_A273). Ainsi, pour les propriétaires occupants éligibles à la prime « habiter Mieux » de l'ANAH, une prime pouvant atteindre jusqu'à 500 € a été mise en place.

Les aides seront attribuées aux propriétaires occupants au vu des attestations de versement de la participation de l'ANAH. En cas de dépassement du plafond d'attribution des aides publiques (80 % ou 100 % du montant des travaux), la CPA se réserve le droit d'écrêter son aide.

Suites aux décisions prises au sein de la CLAH, la participation de la CPA est sollicitée sur les 29 dossiers suivants pour un montant total s'élevant à 39 900€.

OPERATEUR	NOM DU DEMANDEUR	PRENOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DEMANDEUR	CODE POSTAL	COMMUNE	Descriptif des travaux	MONTANT TOTAL TTC DES TRAVAUX + AMO	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNEE	SUBVENTION ANAH ACCORDEE	ASE ANAH	PART CPA	SUBVENTION CPA	AIDE ENERGIE CPA	Aide CARSAT	PART DEPARTEMENT 84	SUBVENTION TOTALE ACCORDEE	%DE SUBVENTION TOTALE
HD84	MALECOT	Béatrice	VC N°6 DE L'Espigon chemin Sainte Madeleine	84120	PERTUIS	Isolation comble, Menuiserie	12 264 €	12 264 €	6 132 €	3 260 €	10%	1 226 €	500 €		260	11 378 €	93%
HD84	TESTANIERE	Lucien	113 Chemin du Tourrier Quartier du Tourrier	84120	PERTUIS	Isolation comble, Réfection toiture VMC, Chauffe eau	20 644 €	20 000 €	10 000 €	3 260 €	10%	2 000 €	500 €		260	16 020 €	78%
HD84	ARAMAND	Mauricette	Rue Paul Arène Lotissement Le Petit PRINCE	84120	PERTUIS	Isolation comble, Menuiserie, Chauffage	13 753 €	13 753 €	6 876 €		10%	1 375 €			260	8 511 €	62%
HD84	ISNARD	Raymond	238 Rue de L'Amandier	84120	PERTUIS	Isolation comble, Menuiserie, Chauffage, VMC, douche à l'italienne	19 924 €	19 908 €	9 954 €	3 260 €	10%	1 991 €	500 €		260	15 965 €	80%
HD84	CARETTA	Micheline	151 Rue Henri Silvy	84120	PERTUIS	Menuiserie, Chauffage	7 855 €	7 855 €	3 928 €	3 260 €	5%	393 €			260	7 841 €	100%
HD84	FERRANDES	Lucie	55 Rue Lou coustellou	84120	PERTUIS	Chauffage	8 030 €	8 030 €	2 454 €	3 260 €	10%	803 €			260	6 777 €	84%
HD84	ROLLAND	Thierry	7 Rue du Tourrier	84120	PERTUIS	Isolation comble, Menuiserie, Chauffage	18 065 €	18 065 €	6 322 €	3 260 €	10%	1 807 €			260	11 649 €	64%
HD84	PELOUX	Roger	1 Rue des Rosiers	84120	PERTUIS	Isolation comble, Menuiserie, douche italienne, rampe accès	14 688 €	14 688 €	6 454 €	3 260 €	10%	1 469 €			260	11 443 €	78%
HD84	MAHAUT	Daniele	281 quartier Saint Martin	84120	PERTUIS	Isolation par l'extérieur	12 877 €	12 877 €	4 507 €	3 260 €	10%	1 288 €				9 055 €	70%
HD84	LOTTARI	Henri	Avenue Pierre Augier Résidence Le Claret Bat 1	84120	PERTUIS	Salle d'eau	4 992 €	4 992 €	1 747 €		10%	499 €				2 246 €	45%
HD84	LEROUX	Lucien	31 Rue Molière	84120	PERTUIS	Salle d'eau	5 200 €	5 200 €	2 600 €		10%	520 €				3 120 €	60%
HD84	DAUPHIN	Pierre	119 Rue Hoche Bat A le Clos Mary	84120	PERTUIS	Salle d'eau	5 891 €	5 891 €	2 945 €		10%	589 €				3 534 €	60%
Panseo	Barbier	Eric	13. rue de la forge	13840	Rognes	Isolation partielle des murs, poêle à granulés, chauffe eau solaire, volets sur véranda	17 588 €	16 829 €	8 415 €	3 000 €	10%	1 683 €	500 €			13 598 €	77%
Panseo	Touret	Florence	24 bis, rue Clovis Hugues	13127	Vitrolles	Isolation toiture, remplacement menuiseries, installation VMC	9 347 €	8 859 €	4 430 €	3 000 €	10%	886 €	500 €			8 816 €	94%
URBANIS	BONNET	Antoine	Mas Pitou Beaumanière	13840	ROGNES	Isolation des combles et installation du double vitrage	16 184 €	14 758 €	7 556 €	3 000 €	10%	1 476 €	500 €			12 532 €	77%
URBANIS	RAFFAILLAC	Pierre	27 rue Niollon	13710	FUVEAU	double vitrage, volet isolant, poêle à granulés, VMC	10 153 €	9 464 €	4 909 €	3 000 €	10%	946 €	500 €			9 355 €	92%
URBANIS	REYNAUD	Valérie	6 rue des robiniers villa n°30	13090	AIX-EN-PROVENCE	Isolation des combles, remplacement des menuiseries	12 379 €	11 630 €	5 992 €	3 000 €	10%	1 163 €	500 €			10 655 €	86%
URBANIS	GODIARD	Michel	Résidence du GARDANON - Bât G - 1 boulevard de la Grande Thumine	13090	AIX-EN-PROVENCE	Rénovation énergétique en copropriété : ITE + combles	9 909 €	9 219 €	3 044 €	3 000 €	4%	369 €		3500 €		9 913 €	100%
URBANIS	NAVARRO	Sylviane	Résidence le Gardanon, batiment H, 3 bd des Vignes de Marius	13090	AIX-EN-PROVENCE	Rénovation énergétique en copropriété : ITE + combles	7 569 €	7 024 €	2 233 €	3 000 €	2%	140 €		2191 €		7 564 €	100%
URBANIS	CIRASARO	Miranda	9 rue Bel Air	13120	GARDANNE	VMC, Menuiseries, volet isolant, poêle à granulé	33 343 €	20 760 €	10 557 €	3 000 €	10%	2 076 €	500 €			16 133 €	48%
URBANIS	GANIVET	Jacqueline	Résidence le Gardanon bât. B, 1 bd de la grande thumine	13090	AIX-EN-PROVENCE	Rénovation énergétique en copropriété : ITE + combles	12 214 €	11 388 €	5 966 €	3 000 €	10%	1 139 €	500 €			10 605 €	87%
URBANIS	HABIB	Sonia	24 allee des Bartavelles	13127	VITROLLES	Isolation des combles perdus Installation d'une PAC air/air dans le salon	12 159 €	11 276 €	5 815 €	3 000 €	10%	1 128 €	500 €			10 443 €	86%
URBANIS	VAN OOST	Dominique	6 chemin du puits, la diote	13105	MIMET	ITI Chauffe-eau thermodynamique VMC	29 792 €	20 760 €	10 557 €	3 000 €	10%	2 076 €	500 €			16 133 €	54%
URBANIS	GOMEZ	Pierre	Résidence le Gardanon bât. H, Boulevard des vignes de Marius	13090	AIX-EN-PROVENCE	Rénovation énergétique en copropriété : ITE + combles	10 403 €	9 683 €	3 456 €	3 000 €	5%	484 €		3 500 €		10 440 €	100%
URBANIS	GRIS	Gérard	Résidence le Gardanon bât. H, Boulevard des vignes de Marius	13090	AIX-EN-PROVENCE	Rénovation énergétique en copropriété : ITE + combles	10 367 €	9 653 €	3 959 €	3 000 €	4%	386 €		3 000 €		10 345 €	100%
URBANIS	MARCOU	Marguerite	Résidence le Gardanon bât. H, Boulevard des vignes de Marius	13090	AIX-EN-PROVENCE	Rénovation énergétique en copropriété : ITE + combles	12 162 €	11 979 €	5 704 €	3 000 €	10%	1 198 €	500 €			10 402 €	86%
URBANIS	CHEBIRA	Ahmed	Résidence le Gardanon bât. E, Boulevard des vignes de Marius	13090	AIX-EN-PROVENCE	Rénovation énergétique en copropriété : ITE + combles	13 080 €	12 200 €	5 917 €	3 000 €	5%	610 €		3 500 €		13 027 €	100%
URBANIS	MONGAI	Véronique	Résidence du GARDANON - Bât H - 3 bd des vignes de marius	13090	AIX-EN-PROVENCE	Rénovation énergétique en copropriété : ITE + combles	12 846 €	9 652 €	5 098 €	3 000 €	10%	965 €	500 €			9 563 €	74%
URBANIS	ALBRE	Michael	23 avenue louis amoric	13290	LES MILLES	Isolation des combles avec étanchéité, et remplacement des menuiseries	18 980 €	17 154 €	8 754 €	3 000 €	10%	1 715 €	500 €			13 969 €	74%
						Total	392 657 €	355 812 €	166 281 €	77 080 €		32 400 €	7 500 €	15 691 €	2 080 €	301 032 €	
											Total CPA	39 900 €					

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2007_A126 du Conseil communautaire du 12 avril 2007 relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'ANAH ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux personnes morales (privées ou publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associés d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;
VU la délibération n°2014_A273 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014, relative à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Dispositif d'aides à la rénovation énergétique des logements privés ;
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 19 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 39 900€, aux propriétaires occupants concernés mentionnés ci-dessus ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Habitat.

2015_B348

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immoblier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur de propriétaires occupants

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUIL. 2015